

# FSPS FO



Fédération des  
Services Publics  
et de Santé FO

Fédération Nationale  
de l'Enseignement,  
de la culture et de la  
formation  
professionnelle FO

# FNEC FP



## **NON A LA REMISE EN CAUSE DU DROIT DE GREVE DES ENSEIGNANTS ET DES PERSONNELS TERRITORIAUX**

La Fédération des Services Publics et de Santé FO et la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la culture et de la formation professionnelle FO ont pris connaissance de la note relative à la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles qui a été adressée par le Ministre de l'Education nationale aux recteurs et aux inspecteurs d'académie.

Elles rappellent que le droit de grève est un droit constitutionnel et qu'il ne saurait être remis en cause de quelque façon que ce soit.

La note ministérielle signée de M. DARCOS :

- suppose que chaque enseignant se déclare par avance gréviste ou non, transformant le préavis collectif en contrainte individuelle et nominative, permettant ainsi toutes les pressions possibles sur les personnels,
- induira pour les personnels territoriaux qui exercent dans les écoles de ne plus pouvoir faire grève avec les enseignants puisqu'ils seraient chargés d'accueillir des élèves ce jour-là.

Pour la Fédération des Services Publics et des services de Santé FO et pour la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la culture et de la formation professionnelle FO, cette note :

- est une véritable provocation puisque le ministre envisage de financer ce service d'accueil à partir des fonds correspondant aux retenues sur salaire des enseignants grévistes. En clair, il s'agit de briser la grève.
- pose la question de la responsabilité, tant de la collectivité qui aura recruté le personnel pour accueillir les enfants, que de ce personnel lui-même.

La Fédération des Services Publics et des services de Santé FO et la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la culture et de la formation professionnelle FO n'accepteront pas cette tentative visant à remettre en cause le droit de grève et à diviser personnels enseignants et personnels territoriaux qui, comme salariés et fonctionnaires sont confrontés à la politique du gouvernement de blocage des salaires, de remise en cause des régimes de retraites, de liquidation du statut général de la Fonction publique.

**Aussi, la FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTÉ FO et la FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE FO appellent tous les personnels à faire grève massivement le 24 janvier prochain :**

- **POUR** la revalorisation du point d'indice, seule à même d'assurer un réel maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents de la Fonction publique.
- **POUR** la défense de nos régimes de retraite, en refusant notamment tout nouvel allongement de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein.
- **CONTRE** les suppressions d'emplois programmées dans le budget 2008 de l'Education nationale
- **CONTRE** le démantèlement du statut général de la Fonction publique et de tous les droits et garanties qui s'y attachent et, au-delà la remise en cause du service public.